

Commission Fédérale Sportive

Réunion du 18 avril 2007

Présents : Mmes SERVAGE – RENARD
MM. ROMERO - ANDRE - COURTIN – MORIAUX
Excusée : Mme DELPEYROUX

**Championnats de France
Enregistrement de feuilles de marque**

Cadets 1^{ère} division

Groupe A

4^{ème} journée N° 31

5^{ème} journée N° 33 à 40 sauf 34 – 37 – 39 – 40

Groupe B

4^{ème} journée N° 29

5^{ème} journée N° 33 à 40 sauf 34 – 36- 37 - 38 – 39

Cadets 2^{ème} division

Groupe A

4^{ème} journée N° 54

5^{ème} journée N° 65 à 80 sauf 68 – 70 – 73 – 75 – 76 – 79

Groupe B

5^{ème} journée N° 65 à 80 sauf 65 – 66 – 68 – 71 – 75 – 76 – 78 – 80

Minimes Masculins

Groupe B

Poule E N° 229 – 230 – 226

Poule F N° 281 – 282 – 284 – 288

NM1

27^{ème} journée N° 235 – 241

28^{ème} journée N° 244 à 252

29^{ème} journée N° 253 à 261 sauf 258

NM2

24^{ème} journée N° 163 – 164 – 166 – 167 – 168 / 344 - 346 - 348 / 526 - 528 – 531 - 532 / 712

25^{ème} journée N° 169 à 175 / 351 à 357 / 534 à 539 / 715 à 721

26^{ème} journée N° 176 à 182 sauf 177 / 358 à 364 sauf 360 – 364 / 540 à 546 sauf 543 – 545/ 722 à 728 sauf 725

NM3

20^{ème} journée N° 1370 – 1372 – 1379 – 1382 – 1390 – 1393 – 1397 – 1402 – 1403 – 1409 – 1411 – 1417 –
1423 – 1424 – 1428 – 1430 – 1432 – 1433 – 1439 – 1440

21^{ème} journée N° 1441 à 1512

22^{ème} journée N° 1513 à 1584 sauf 1522 – 1526 – 1537 – 1539 – 1541 – 1544 – 1548 – 1549 – 1551 – 1553
1571 – 1573 – 1579 – 1581

Ligue Féminine N°1 – 2 – 3 – 4 – 181

Tournoi de la Fédération à Nevers les 14/15 mai 2007

½ finale

Bourges B. 57 Villeneuve d'Ascq 48

Valenciennes 62 Lattes Maurin Montpellier 50

Finale pour la 3^{ème} place

LM Montpellier 68 Villeneuve d'Ascq 62

Finale

Valenciennes 67 Bourges Basket 71

Vainqueur BOURGES BASKET

Coupes de France

Enregistrement de feuilles de marque

CSM 8^{ème} de finales N° 41 à 48 sauf 41

CSF N° 22 – 24

Coupe de France Cadettes N° 50 - 56

OUVERTURES DE DOSSIERS

Dossier CSF 06/07 N° 189

AS BEAUMARCHAIS LYON Cadets 2^{ème} division groupe A poule M N° 48 du 18 mars 2007

Suite à un contrôle de la feuille de marque de la rencontre du championnat de France de Cadets 2^{ème} division groupe A poule M N° 48 du 18 mars 2007, la Commission Fédérale Sportive a constaté que dans l'effectif de votre équipe le joueur REZIG Romain titulaire d'une licence de type A N° 3900561 a participé à la rencontre. Or, ce joueur a été inscrit sur la feuille de marque après la signature des entraîneurs.

Dossier CSF 06/07 N° 195

Stade montois Cadets 1^{ère} division groupe B poule B N° 35 du 15 avril 2007

Suite à un contrôle de la feuille de marque de la rencontre du championnat de France de Cadets 1^{ère} division groupe B poule B N° 35 du 15 avril 2007, la Commission Fédérale Sportive a constaté que dans l'effectif de votre équipe le joueur LANGLADE Damien titulaire d'une licence de type B N° 3910209 a participé à la rencontre.

Or, les titulaires de licences de type B ne sont pas autorisés à évoluer en championnat de France.

Dossier CSF 06/07 N° 196

AIX MAURIENNE SAVOIE B. NM2 poule A N° 167 du 31 mars 2007

Suite à un contrôle de la feuille de marque de la rencontre du championnat de France de NM2 poule A N° 167 du 31 mars 2007, la Commission Fédérale Sportive a constaté que dans l'effectif de votre équipe il y avait 5 titulaires d'une licence de type M :

- OSEI KWAKI Richard M 3891185

- DIASSE Thiendou M 5862967

- LEVEILLE Sullivan M 3870194

- MOESTA Arnold M 3871191

- BENJAMIN Freddy M 3860286

Or, les règles de participation des joueurs, dans ce championnat, limitent à 4 les licences M ou T.

Dossier CSF 06/07 N° 198

VAULX EN VELIN NM2 poule D N° 74 du 7 avril 2007

Suite à un contrôle de la feuille de marque de la rencontre du championnat de France de NM2 poule D N° 74 du 7 avril 2007, la Commission Fédérale Sportive a constaté que dans l'effectif de votre équipe le joueur ALILI Maxence titulaire d'une licence de type A N° 3891158 a participé à la rencontre.

Or, après vérification sur le fichier fédéral, ce joueur ne bénéficie pas de surclassement.

DOSSIERS TRAITES

CSF 06/07 N° 178

LILLE MBC championnat de France de NM1 N° 233 du 17 mars 2007

CONSTATANT que lors de la rencontre du championnat de France de NM1

N° 233 du 17 mars 2007, le groupement sportif LILLE MBC a inscrit et fait participer 4 joueurs titulaires d'une licence M et 1 joueur titulaire d'une licence T ;

CONSTATANT que l'article 9.2 des règlements particuliers limite à 4 le nombre de licences M ou T ;

CONSTATANT que suite à l'enquête diligentée par la Commission Fédérale Sportive, le groupement sportif LILLE MBC ne s'est pas déplacé à l'audience prévue le 11 avril 2007, mais a apporté des précisions par écrit ;

CONSTATANT que le groupement sportif explique qu'à la suite de la blessure d'un joueur, il a été nécessaire de le remplacer pour respecter le nombre minimum de joueurs fixé à 10 ; le joueur ainsi inscrit l'a été après validation d'un service de la FFBB ;

CONSTATANT que le groupement sportif LILLE MBC considère que la rédaction de l'article 9 du règlement particulier n'est pas explicite et qu'en conséquence son application est interprétable ;

CONSTATANT que la feuille de marque a été validée par l'entraîneur du groupement sportif LILLE MBC ;

CONSIDERANT que les arguments développés ne peuvent être retenus comme valables ;

CONSIDERANT que le groupement sportif LILLE MBC n'a pas cherché à frauder ;

CONSIDERANT que le groupement sportif LILLE MBC n'a pas respecté l'article 9.2 des règlements liés à la compétition ;

PAR CES MOTIFS, la Commission Fédérale Sportive décide en application de l'article 14.5 des règlements sportifs et trophées coupes de France de la perte de la rencontre N°233 par pénalité avec 0 point au classement.

Marie-Noëlle SERVAGE, Présidente de la Commission Fédérale Sportive

Mmes DELPEYROUX, RENARD, Monsieur ROMERO ont pris part aux délibérations.

CFS 06/07 N°148

Gauloise Vitre le François - NM3 poule I N°1059 du 11 février 2007

Non-respect de la règle des moins de 21 ans.

Les arguments développés démontrent une erreur administrative du marqueur.

L'amende de 100 € est annulée.

CFS 06/07 N°197

PLL TOURS NM2 N°357 du 7 avril 2007

Non respect de la règle des moins de 21 ans. Amende de 100 €

CFS 06/07 N°200

ARGENTEUIL BB NM3 N°1481 du 7 avril 2007

Non respect de l'article 9 de NM3.

7 joueurs inscrits sur la feuille de marque. Amende de 50 €

CFS 06/07 N°202

EFFORT B. MIRECOURT NM3 N°1499 du 7 avril 2007

Non respect de la règle des moins de 21 ans. Amende de 100 €

CSF 06/07 N°180

FOS OUEST PROVENCE

Suite à l'enquête diligentée par la Commission Fédérale Sportive concernant le titre de séjour du joueur HARRIS Aaron, nous vous confirmons qu'au vu des pièces fournies, la commission Fédérale Juridique Section Qualification a enregistré les dates de validité du titre de séjour autorisant la participation en championnat de France du licencié.

En conséquence, ce dossier est classé sans suite.

Demande d'autorisation de rencontre internationale

AGL FOUGERES

14 au 16 juin 2007 : République Tchèque – Biélorussie – Pologne

AL CALUIRE

Les 26 et 27 mai 2007 : Lituanie – Slovénie – Suisse – Belgique – Espagne - Angleterre